

La Lettre de l'AFA n°39 - juin 2021

newsletter trimestrielle sur l'actualité de l'Agence Française de l'Adoption

ÉDITORIAL des présidentes de l'AFA et du CNAOP

Continuer à faire de la stratégie pour la protection de l'enfance, un levier d'amélioration pour les enfants adoptés et la recherche des origines

Examiné début juin par le Conseil d'État, **le projet de loi relatif à l'enfance a été présenté le 16 juin en conseil des ministres**, par Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, et par Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Une procédure accélérée avait été engagée par le gouvernement. Le projet de loi vient compléter les actions menées par le gouvernement en matière de protection de l'enfance. **Le texte sera discuté à l'Assemblée nationale à partir du 6 juillet 2021.**

Ce projet de loi peut faire évoluer l'AFA vers une extension de mandat : **une attention particulière doit être portée aux moyens complémentaires et nouveaux pour assurer l'ambition du nouvel organisme créé par cette loi et les missions nouvelles que l'AFA pourrait être amenée à assumer** (notamment, mais restant encore à définir, la gestion de la coordination en matière d'adoption nationale et la participation au centre de ressources du nouveau GIP en matière d'adoption ainsi qu'en matière de recherches des origines en lien avec le CNAOP, qui dispose de l'expertise).

[Consulter le projet de loi](#)

La stratégie pour la protection de l'enfance que le gouvernement met en œuvre et qu'il souhaite approfondir via un projet de loi vise à « garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits » et améliorer de manière continue les dispositifs de protection de l'enfance. Nous ne pouvons que souscrire à ces objectifs.

Début 2020, 306 800 enfants relevaient à un degré plus ou moins fort de la protection de l'enfance. Parmi eux, certains, les pupilles, n'ont plus aucun lien juridique avec leurs parents et peuvent bénéficier d'un projet d'adoption.

La création proposée par le Gouvernement d'une « maison commune » de la protection de l'enfance comprenant un centre de ressources pour la protection de l'enfance représente un espoir pour un meilleur cadre de travail et un meilleur accompagnement des professionnels qui mobilisent toute leur énergie au service de la protection de l'enfance. Pour l'adoption et la recherche des origines, elle représente un espoir pour les personnes concernées, les familles adoptantes et tous les adoptés et pupilles à la recherche de leur origine.

Le nombre d'enfants nés sous le secret baisse régulièrement : 548 fin 2018 et 448 fin 2019, soit une baisse de plus de 18%. Parallèlement, le nombre global de pupilles a augmenté de 6% pendant la même période avec la transformation de la « déclaration judiciaire d'abandon » en « déclaration de délaissement parental ». Mais les enfants devenus adoptables ne correspondent pas toujours aux projets d'adoption des candidats. Leur profil est très souvent comparable à celui des enfants confiés à l'adoption internationale. En effet, l'adoption internationale a profondément évolué ces dix dernières années avec la chute du nombre d'enfants proposés par leurs pays d'origine à l'adoption. En 2005, 4 136 enfants étaient arrivés en France de l'étranger, en 2019, 421. Plus de 60% des enfants présentent un profil qui rend plus difficile la mise en œuvre de leur adoption. Ils sont soit âgés de 5 ans ou plus, soit intégrés dans une fratrie de deux enfants ou plus. Ils peuvent aussi avoir une histoire particulièrement lourde ou stigmatisante ou bien être porteurs de particularités médico-psychologiques, voire de handicaps.

Cette évolution du profil des enfants a nécessité une adaptation régulière des interventions de l'Agence Française de l'Adoption. L'AFA s'est dotée des moyens de rechercher pour chaque enfant la famille en capacité de répondre à ses besoins puis d'accompagner la famille dans le processus d'adoption. Elle dispose désormais d'un savoir-faire et d'une expertise affirmés et reconnus.

Ce modèle doit aujourd'hui être tout à la fois préservé, consolidé et pérennisé.

Tout en veillant à ce que soient garantis les accompagnements des projets d'adoption à l'international, l'AFA peut devenir un centre de ressources pour les départements qui ont du mal à trouver sur leur territoire la famille qui correspond aux besoins de chaque enfant.

Aujourd'hui, au-delà de précieuses initiatives locales, il est rare que des enfants puissent être adoptés hors de leur département de prise en charge ; cela est rendu possible par une mobilisation et une communication de certains services adoption des départements. Ce sont des initiatives locales, dépendantes de multiples facteurs et de moyens humains en particulier.

Il n'existe pas de base de données utilisée sur l'ensemble du territoire français permettant de croiser les besoins des enfants pupilles avec les projets parentaux.

Le projet de loi « enfance » répond à cette problématique, en proposant une réforme qui préserve entièrement l'exigence que l'Etat doit aux enfants adoptables qui lui sont confiés. Les mesures de ce texte permettront également d'améliorer les procédures en matière d'accès aux origines, dont les demandes se multiplient.

La démarche de recherche - puis éventuellement d'accès à ces origines- doit être accompagnée, car elle peut être source d'espoirs et de joies, comme de risques et de déceptions. Elle nécessite recul et accompagnement à l'heure où les réseaux sociaux et le recours à des tests ADN, en dehors de tout cadre légal pourraient laisser penser que toutes les retrouvailles sont possibles et qu'elles se passeront bien.

Un centre de ressources avec des professionnels formés, tel que proposé dans ce texte, permettrait un accueil et un accompagnement de ces demandes aux multiples facettes, devenant la porte d'entrée pour tous ceux qui recherchent leurs origines, au-delà des enfants nés dans le secret, avec des procédures encadrées et des dispositifs sécurisés de conservation des histoires individuelles.

Les institutions existent, mais la coordination est insuffisante et un soutien plus cohérent n'est possible que si la loi l'autorise. Un sursaut législatif est maintenant impérieux pour que ces enfants, devenus adultes se construisent et trouvent des réponses à leurs besoins, pour que la France se mette en conformité avec ses engagements internationaux, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et- la Convention de la Haye sur l'adoption internationale de 1993, et pour que les ressources et le savoir-faire de l'AFA et du CNAOP ne disparaissent pas.

Madame Joëlle VOISIN

Présidente

Agence Française de l'Adoption
(AFA)

Madame Huguette MAUSS

Présidente

Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles
(CNAOP)

Retrouvez les témoignages des familles **ANDREINI** (adoption en Russie), **BOUREL** (adoption au Togo) et **TESTA - LE MINTIER** (adoption en Colombie) à partir de la page 6

AFA et CNAOP : quels points communs et variations dans les processus de recherche des origines ?

Le 04 juin 2021, le secrétaire général du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) a reçu la cheffe du Service Information et Accompagnement de l'AFA et deux conseillères du Pôle Information et Conseil de l'AFA, pour faire le point sur la mission de recherche des origines qui incombe aux deux organismes publics. Dans la perspective du regroupement des missions de l'AFA et du CNAOP dans le cadre d'un GIP protection de l'enfance, adoption et recherche des origines, il est nécessaire pour les deux organismes de travailler aux synergies, que les équipes se rencontrent et échangent sur les méthodes de travail, les points communs d'appuis de savoir-faire et d'expertises, ainsi que les différentes spécificités des procédures de recherche des origines accompagnées par chacune des structures. Si l'approche de l'AFA et du CNAOP sont similaires en substance (identification de la demande, accompagnement du demandeur, incluant un mandat pour des correspondants dans les départements, etc), certains aspects les différencient et les rendent complémentaires ;

1. Le CNAOP, aujourd'hui, n'accompagne que les demandes de recherche des origines de personnes nées dans le secret dès lors qu'elles sont dotées de discernement. L'AFA accompagne quant à elle les demandes de personnes adoptées à l'international et plus particulièrement celles dans lesquelles elle a servi d'intermédiaire.
2. Le mandat du CNAOP est aujourd'hui principalement national. Sa mission consiste, quand cela est possible, à retrouver les origines de personnes nées dans le secret et à tenter de retrouver la mère de naissance du demandeur. Le mandat de l'AFA aujourd'hui est principalement international et elle peut être amenée à solliciter les pays d'origine pour effectuer une phase de recherche.

Cette rencontre entre les services permet à l'AFA et au CNAOP de commencer à projeter un travail commun dans un possible organisme unique dédié à la protection de l'enfance, dans la suite d'un travail mené en 2019 avec la FFOAA, la MAI, EFA, la VDA et le département du Val d'Oise sur un flyer unique. Cet organisme, permettrait un accueil et un accompagnement de ces demandes par des professionnels formés, devenant ainsi une porte d'entrée pour tous ceux qui recherchent leurs origines, au-delà des enfants nés dans le secret, avec des procédures encadrées et des dispositifs sécurisés de conservation des histoires individuelles.

Les tables rondes du CNPE

Après les **tables rondes « Gouvernance »** du 9 avril 2021 sur le thème « *Prévention et protection de l'enfance. Qui doit faire quoi ? Que voulons-nous ?* », le Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE) a organisé le 21 mai dernier une nouvelle journée de **tables rondes « Adoptions »**, en visioconférence, sur le thème : « *Quel avenir pour l'adoption nationale et internationale ?* ».

L'occasion pour l'AFA de présenter une synthèse des enjeux actuels de l'adoption et de réaffirmer sa volonté de développer ses compétences en matière d'adoption au niveau national en prenant appui sur son savoir-faire acquis et conservé à l'international.

En effet, la tutelle des pupilles de l'Etat relève du préfet. La prise en charge des pupilles au quotidien (actes usuels relevant de l'autorité parentale), elle, est assurée par le Président du Conseil départemental, en sa qualité de gardien. Cependant, face à l'augmentation du nombre de pupilles, et notamment de ceux à besoins spécifiques, la recherche d'une famille adaptée à leurs besoins est parfois difficile voire impossible dans leur département d'origine. Ces enfants considérés à besoins spécifiques sont des enfants (seuls ou en fratrie), avec

des particularités sur leur état de santé, liées à leur âge et des répercussions qu'a sur eux une histoire lourde ou stigmatisante ou un parcours familial et de placement plus ou moins long et/ou émaillé de ruptures dans la prise en charge. Dans l'intérêt supérieur de ces enfants, afin de répondre au projet de vie défini pour eux et d'aider à identifier une famille adaptée à leurs besoins, les conseils départementaux volontaires et l'Agence Française de l'Adoption (AFA) ont élaboré un projet expérimental de soutien à la recherche de familles. L'AFA propose des outils de recherches mutualisés et son appui technique aux départements volontaires afin d'optimiser les procédures d'adoption simple et plénière et de fluidifier les échanges entre les partenaires, dans le respect des mandats et des compétences des parties.

Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, a ouvert cette journée en reconnaissant le travail et l'engagement de tous les acteurs de l'adoption en particulier dans le contexte difficile qui règne depuis plus d'un an. Concluant son introduction sur l'absolue nécessité d'une coopération nationale entre les institutions, départements et associations du monde de l'adoption, le ministre a laissé la parole à Charlotte Girault, Directrice Générale de l'AFA, pour une présentation des enjeux actuels de l'adoption nationale et internationale, parmi lesquels :

Les prises en charge de l'enfants, l'élaboration des projets de vie et l'examen régulier des situations, la sécurisation des états civils,
La réponse aux besoins de l'enfant notamment via l'interdépartementalité des projets,
La recherche et l'accès à ses origines
La préparation des familles.

La première table ronde, « *Enfants en attente d'adoption ou avec suppléance parentale longue, en France : De quels moyens nous dotons-nous ?* », a été animée par **Mme Marie-Françoise BELLEE VAN THONG**, ancienne Directrice Enfance et Famille, membre de l'ANDASS. Les discussions ont été menées par des acteurs phares de la protection de l'enfance ; **Mme Anne ROYAL**, Présidente de l'association « Enfance et Familles d'adoption » ; **M. Léo MATHEY**, représentant de l'association REPAIRS 75 ; **Mme Sylvie BLAISON**, Cheffe du Service Accueils et Adoptions, Parrainage, au sein de la Direction Enfance Santé Famille du Conseil départemental du Val d'Oise ; **Mme Sophie DUJARDIN**, Cheffe du service adoption des Haut-de-seine-Yvelines ; **Mme Monique LIMON**, Députée de l'Isère, Auteure de la proposition de loi «Vers une éthique de l'adoption, donner une famille à un enfant» adoptée le 4 décembre 2020 par l'Assemblée nationale.

La seconde table ronde, « *Quels perspectives et programme pour l'adoption internationale en France ?* » a été animée par **M. Jean-Vital de Monléon**, Pédiatre, anthropologue, animateur de la Commission Adoption du CNPE. Plusieurs personnalités du monde de l'adoption ont pu intervenir, parmi lesquelles : **M. Colin CADIER**, Président de la Voix des Adoptés ; **M. Abd-Nafiou MAMANH**, ancien Président du Comité national pour l'adoption de l'enfant au Togo ; **Mme Laura MARTINEZ**, Secrétaire du bureau permanent de la Convention de La Haye et **M. Denis BARBET**, Responsable de la Mission de l'Adoption Internationale.

À la fin de la table ronde, **M. Denis BARBET a annoncé son départ de la MAI au 31 mai et a souligné avec vigueur l'importance de conserver l'opérateur public en complémentarité des organismes privés et a mis en valeur le travail professionnel développé par l'AFA.**

Replay des tables rondes du 21 mai

Reconduction de la suspension de l'adoption internationale en Haïti

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a informé l'AFA d'une nouvelle prolongation de la suspension de l'adoption internationale en Haïti jusqu'au 30 juin 2022.

Cette décision est motivée par le contexte sécuritaire et sanitaire critique qui règne toujours en Haïti. Depuis décembre dernier, il est constaté une dégradation notable de la situation sécuritaire dans ce pays qui présente un facteur de risque important pour la sécurité des candidats à l'adoption. D'autre part, la régularité des procédures d'adoption, au regard des exigences posées par la convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, ne peut plus être garantie.

Sont concernés par cette décision les dossiers de candidats à l'adoption résidant en France qui n'ont pas été apparentés à la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

Une nouvelle évaluation de la situation sécuritaire locale sera effectuée avant l'échéance.

Confirmation annuelle des projets d'adoption 2021

Toutes les familles ayant signé un « projet de mise en relation » vers un pays partenaire de l'AFA, mais aussi celles enregistrées sur une liste de demandes en attente (Russie, Vietnam), ont été invitées à confirmer ou annuler leur projet d'adoption en cours, entre le 30 avril et le 14 juin 2021.

Pour cela, les candidats disposent de leur Espace Adoptant ; un espace personnel et interactif dont l'accès leur est accordé dès réception d'un dossier complet. Cet espace est accessible à tout instant et permet aux candidats de consulter l'état d'avancement de leurs démarches.

L'obligation de cette confirmation annuelle s'explique avant tout par le souhait des pays partenaires de l'AFA d'obtenir une information en temps réel sur l'actualité des projets d'adoption. En 2021, 83% des candidats ont confirmé leur projet d'adoption.

Les agents de l'AFA

L'Agence Française de l'Adoption a à cœur de recruter des agents compétents et professionnels du secteur de la protection de l'enfance. Depuis avril 2021, l'équipe s'enrichit de nouveaux collaborateurs. Au service International :

- **Domitille DENIER**, après une année en qualité de stagiaire puis conseillère en adoption et référente correspondants départementaux, devient rédactrice Asie, en charge de la Chine, l'Inde et la Thaïlande.
- **Charlène VILLENEUVE**, après deux années passées à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRO), devient assistante de la rédactrice Albanie, Bulgarie, Lituanie, Portugal et Roumanie.

Au Service Information et Accompagnement :

- **Sokana DABO**, forte de plusieurs expériences en secrétariat et assistantat administratif, devient assistante du service Information et Accompagnement, regroupant en son sein le Pôle Santé et le Pôle Information et Conseil de l'AFA.

Les dates de préparation à venir

Veillez consulter le site internet de l'Agence Française de l'Adoption pour plus de précisions sur les horaires des sessions et modalités d'inscription

Sessions d'information et de préparation Projet d'adoption

Session de préparation à l'adoption d'un enfant grand

Vendredi 6 août

Session Projet Enfant à Besoins Spécifiques

**Lundi 6 septembre
Lundi 25 octobre**

Session d'information autour du thème de l'accueil d'un enfant porteur d'une cardiopathie

Vendredi 07 octobre

Sessions d'information et de préparation pays*

ENFANT LATINO-AMERICAIN

Lundi 13 septembre

PHILIPPINES

Mercredi 29 septembre

BULGARIE

Date à venir - consultez le site de l'AFA

*uniquement sur invitation des rédactrices de l'AFA

17ème édition du parcours

Module 1

J'ai l'agrément, et après ?

Lundi 11 octobre

Module 2

Qui sont les enfants proposés à l'adoption internationale ?

Lundi 18 octobre

Les sessions d'information et de préparation postérieures au mois d'octobre 2021 seront publiées dans la lettre de l'AFA n°40, courant septembre 2021. Consultez régulièrement le [site de l'Agence Française de l'Adoption](#) pour être informés en temps réel des nouvelles dates de formation.

Vos témoignages

Certaines familles accompagnées par l'AFA ont accepté de partager leurs histoires adoptives. Elles nous livrent des histoires inspirantes qui retracent des parcours riches et émouvants, parfois tumultueux, mais finalement exaltés par le bonheur de devenir parent. Retrouvez ici les témoignages de la **famille ANDREINI et de leurs fils Dimitri et Raphaël** (adoptés en Russie), celui de la **famille BOUREL et de leur fils Yao** (adopté au Togo), et le témoignage de la **famille TESTA-LE MINTIER et de leur fille Camille** (adoptée en Colombie).

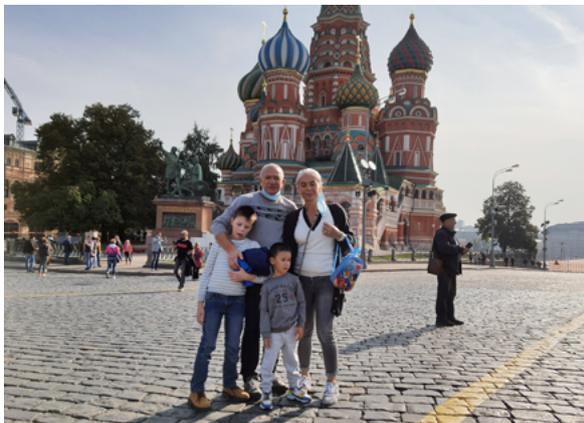
Famille ANDREINI

Allongée sur un transat aux Maldives, je ferme mon livre en voyant passer une maman avec sa fille. Je les regarde en les voyant jouer dans la piscine. Les larmes me montent aux yeux. Et là, le déclic. Je ne vais pas finir ma vie sans rien transmettre : amour, éducation... être parent.

En avril 2018, nous faisons notre demande d'agrément auprès du Conseil Départemental du Var pour une adoption. Nous nous rendons aux réunions d'EFA. Après plusieurs mois, nous obtenons notre agrément pour adopter à l'international et au national. Nous allons à une réunion en novembre 2019 au siège de l'AFA, à Paris. Nous y rencontrons Madame Podetti, rédactrice Europe. Quelle dame. Elle nous motive, nous aide à patienter. Au mois d'août 2019, nous recevons un appel de l'AFA. Deux enfants en Russie nous attendent, nos enfants. On n'y croit pas... c'est magnifique.

Nous partons le 9 septembre rencontrer nos enfants pour la première fois. À notre arrivée, ils nous sautent au cou. Ayant pris le plus petit dans mes bras, je sens un courant passer entre nous deux. Je viens de réaliser que je suis maman. Mon mari et moi sommes les plus heureux du monde. À notre retour, nous restons en contact avec nos enfants par vidéos interposées. En mars 2020, nous repartons en Russie pour aller chercher nos enfants et retrouver notre chez nous. Le jugement est prononcé le 17 mars. Nous devons attendre dix jours ouvrables pour récupérer nos enfants à l'orphelinat. Malheureusement, le Covid passe par là. À son tour, la Russie ferme ses frontières et demande aux étrangers de quitter le pays. Nous rentrons chez nous, sans nos enfants. Ecœurés. Nous harcelons pendant sept mois le Consulat russe de Marseille pour obtenir de nouveaux visas.

En septembre 2020, nous recevons un appel du Consulat russe. Nous avons nos visas pour la Russie. Nous devons trouver un vol pour Moscou en moins de trois jours. Imaginez la difficulté en pleine pandémie mondiale. On s'accroche et on persévère. Nous trouvons finalement un vol et faisons nos visas en une heure et demi. Un grand merci au Consulat russe. Nous prenons un premier vol de Marseille à Paris. À Orly, la compagnie russe Aeroflot nous interroge sur la façon dont nous avons obtenu nos visas, alors que le pays est fermé. Nous expliquons notre situation et que le Consulat russe a fait preuve de compassion. Après une heure d'attente et de crainte, nous avons l'autorisation de partir. Merci au commandant de bord de nous avoir attendu pour le décollage.



Arrivés en Russie, nous récupérons nos enfants. Nous voici enfin tous les quatre réunis. Nous partons à Moscou pour faire les visas de nos enfants et en profitons pour découvrir cette belle ville. Nous récupérons les visas et partons à l'aéroport. À la douane, on nous demande pourquoi nos enfants ont des passeports russes, et nous des français. Angoisse. Attente. Enfin les douaniers nous autorisent à partir. La famille est rassurée lorsque nous atterrissons à Orly. Quel parcours.

Aujourd'hui, nous sommes heureux grâce à l'amour que nous apportent nos enfants. Ils ont une adaptation incroyable. Raphaël, 6 ans, parle français couramment. Dimitri, 8 ans, a un peu plus de mal, mais on y arrive. Leur adaptation scolaire est très rapide. Nous les aimons très fort. Maintenant, nous sommes main dans la main pour affronter la vie... l'aventure d'une famille.

Marc et Sophie Andreini
Parents de Dimitri et Raphaël (adoptés en Russie)

PS : Un grand merci à Madame Podetti. Nous ne vous oublierons jamais pour votre dévouement, vous et l'équipe russe ; Helena, Andrei, Marina et Julian.

Pas facile de se lancer... et par quoi commencer tant l'adoption est un parcours intense et une montagne russe d'émotions. Mon mari et moi avons l'immense joie d'accueillir depuis septembre 2020 un petit garçon âgé de 3 ans et venant du Togo. Il s'appelle Yao.

Petit « flash-back » avant de vous parler de notre rencontre avec notre fils. Nous avons obtenu notre agrément en 2018. Aussitôt, nous entamons nos démarches auprès d'OAA en vue d'une candidature au Togo, un pays que nous affectionnons particulièrement pour de multiples raisons. Nous répondons en septembre à un appel à candidature publié sur le site internet de l'AFA. Quelques semaines plus tard, nous aurons la joie d'apprendre que notre candidature a été retenue. Nous nous attachons dès lors avec beaucoup d'entrain et de plaisir à la constitution du dossier destiné aux autorités togolaises.

En janvier 2019, nous déposons directement notre dossier à Mme MOURE, notre correspondante à l'AFA au pôle Afrique. Puis s'en suivent des longs mois d'attente mêlés à la frustration de ne pas savoir si notre dossier a retenu l'attention du comité d'adoption togolais. Nous savons bien que la patience est une vertu dans le chemin qui mène vers l'apparement, mais entre le savoir et se raisonner, il y a un gap ! Cela nous a pourtant bien été expliqué qu'en l'absence de retour négatif ou de demandes de pièces complémentaires, cela sous tendait que notre dossier était « recevable ». Nous mettons à profit cette attente par des lectures, des participations à des conférences. Nous participons également à un groupe de parole avec des parents adoptifs et des personnes, comme nous, en attente d'apparement. Cela nous permet de trouver du réconfort, une écoute avec des personnes qui comprennent bien ce que nous pouvons ressentir. Cela nous donne aussi le sentiment de rester pleinement acteur de notre projet. Aujourd'hui, nous participons d'ailleurs encore à ce groupe de parole.

Les nombreux témoignages que nous avons reçus nous laissaient sous-entendre que nous recevrons l'appel téléphonique tant attendu au moment où l'on s'y attend le moins... et cela fut le cas ! Le téléphone a sonné pour nous le 16 janvier 2020 en fin de matinée. Une date que l'on ne peut oublier, tant elle nous plonge dans une immense émotion. C'est un peu comme si notre fils était né au moment de cet appel. Notre vie bascule en quelques instants. En quelques secondes nous voilà les heureux parents d'un petit garçon âgé de 3 ans.

Dans les jours qui suivent les choses se bousculent... nous avons été bien informés par l'AFA, que la procédure locale à venir sera encore longue mais nous faisons en sorte que les formalités administratives qui nous incombent auprès de l'AFA soient réglées au plus vite pour ne pas perdre de temps. Car désormais, nous n'avons plus qu'une obsession en tête... rencontrer notre fils ! Nous savons pourtant que nous ne serons autorisés à partir qu'à l'issue de la procédure locale. Toutefois, cette longue période d'attente va être ponctuée de grands moments de bonheur car très vite nous allons pouvoir entrer en contact avec la pouponnière où se trouve Yao. Rapidement, la directrice de la pouponnière nous propose des appels WhatsApp. Quelle émotion de voir cette petite bouille d'amour au travers un écran et quelle frustration de ne pas pouvoir le serrer dans nos bras ! Yao ne parle pas un mot de français. Il parle le « mina », langue régionale au Sud du Togo.

Au cours des appels successifs nous entrons progressivement en interaction avec lui par des chansons, beaucoup de gestuels sans oublier quelques grimaces qu'il ne tarde pas à imiter ! Nous entrons par ailleurs rapidement en relation avec notre correspondant local, Kossi, qui nous a été conseillé par l'AFA pour mener à bien les démarches une fois sur place. Nous ne le connaissons pas mais nous lui accordons immédiatement toute notre confiance.

C'est une personne que nous n'oublierons jamais tant pour sa disponibilité, sa bienveillance que sa discrétion.

Nous faisons une première fois appel à lui pour remettre quelques présents à Yao. Un petit colis comprenant un doudou, un imagier avec des objets de la maison, un album photos, ainsi que quelques jouets et vêtements. C'est l'occasion pour nous de recevoir des photos de Yao à l'ouverture des colis. Nous avons aussi pris soin de glisser dans le colis un appareil photo destiné à la pouponnière. Cela nous a permis de récupérer la carte mémoire à notre arrivée sur place et d'avoir quelques photos de Yao dans son environnement. Ces échanges téléphoniques, que ce soit avec la pouponnière, avec Kossi mais aussi avec Mme MOURE nous sont apparus comme de grande bouffée d'oxygène dans cette période d'attente marquée par un contexte très particulier. Ce petit cercle de personnes constitue le seul lien que nous avons avec notre fils et nous nous y attachons précieusement.

Inutile de vous rappeler que ce début d'année 2020 coïncide avec l'arrivée de la crise sanitaire. Cela représente une angoisse supplémentaire avec une multitude de questions qui se bousculent dans notre tête : est-ce que les tribunaux togolais vont fermer ? est-ce que l'instruction de notre dossier va prendre du retard ? quand les frontières aériennes vont-elles rouvrir ? comment se porte Yao dans ce contexte sanitaire ? Malgré ces incertitudes, nous prenons soin de prendre toutes nos dispositions pour se tenir prêt à partir le plus vite possible.

C'est avec un grand soulagement que nous apprendrons début juillet l'aboutissement de la procédure locale au Togo. Malheureusement, les frontières togolaises restent fermées en raison de la pandémie. Nous sommes désormais à l'affût de toute information relative à la reprise de vol, ce qui, nous le savons, conditionne notre départ. A la mi-juillet nos valises sont prêtes, nous sommes dans les « starting-block ».

Il nous faudra toutefois encore patienter quelques semaines. Nous recevrons l'accord de départ de la Mission de l'Adoption Internationale (MAI) fin août et réserverons sans plus attendre nos billets d'avion. Nous partons le 4 septembre 2020, soit à peine 8 jours après avoir été autorisés à partir. Sept mois se sont écoulés entre l'appel de notre apparentement et notre départ. Sept longs mois au vu du contexte sanitaire mais qui au final correspondent aux délais habituels annoncés par Mme MOURE.



Nous rencontrons Yao le 9 septembre en présence de l'assistante sociale du comité d'adoption, de la directrice de la pouponnière et de Kossi. Nous sommes cinq personnes autour de lui dans un bureau d'à peine 10m². Nous avons ensuite été installés dans une salle de jeu qui nous a offert nos premiers instants de complicité avec lui. Nous avons pu y jouer longuement et lui donner son premier déjeuner. Dès le lendemain, nous avons eu l'autorisation d'emmener Yao dans notre logement au regard du contexte sanitaire afin de limiter les allers-venus au sein de la pouponnière. Nous quittons avec lui la structure en chantant et dansant. Yao monte dans la voiture sans se retourner sur le personnel de la pouponnière. Nous sommes restés un mois dans ce logement loué près de Lomé avec plusieurs rendez-vous au

sein de la pouponnière pour rencontrer le médecin, la psychologue, la directrice. Malgré nos appréhensions, Yao ne semble pas avoir été mis à mal par ces allers-retours répétés vers ce lieu où il a vécu les trois premières années de sa vie. Nous voyons qu'il est content de revoir certaines personnes mais il n'a jamais été réticent pour repartir avec nous.



Pour le reste, nous garderons des souvenirs inoubliables de ces quatre semaines passées sur place, entourés de personnes attentionnées et très attachantes. Chaque jour, nous avons pris soin de suivre le dernier (et non moins précieux !) conseil que Mme MOURE nous avait donné avant notre départ, à savoir : « profitez pleinement de chaque instant ».

Nous reprendrons l'avion le 4 octobre. A l'aéroport, Yao tire sa petite valise dans tous les couloirs. Il monte dans l'avion. Nous sommes impressionnés par ses capacités d'adaptation et par sa joie de vivre. C'est un enfant qui a un sourire et un rire communicatif !

Aujourd'hui, Yao se porte à merveille et donc nous aussi... Yao est désormais comme un poisson dans l'eau dans son nouveau chez lui et dans sa nouvelle famille. Pour notre plus grand bonheur, il s'épanouit de jour en jour. Et même si les « pseudo confinements » imposés par la situation sanitaire nous ont été un peu pesant, nous pensons avec recul que cela nous a été salutaire. Cela a de toute évidence renforcé notre cocon familial et facilité le lien d'attachement. Ceci étant, Yao a désormais bien assimilé les membres de la famille au sens large. C'est toujours un plaisir d'aller voir les papis, mamies, les tontons, tatas, les cousins, cousines. A l'école tout se passe également pour le mieux. La scolarisation en petite section de maternelle a été très progressive.... Quelques matinées en décembre, puis toutes les matinées à partir de janvier. Il fait maintenant les journées complètes depuis mars 2021. Il semble beaucoup aimer l'école (et la cantine !). Nous pensons que cela lui fait le plus grand bien de se sociabiliser avec d'autres enfants.

De notre côté, nous nous réjouissons chaque jour d'être parent de cet enfant adorable. Il nous a fallu aussi nous adapter... Amandine, qui devait initialement reprendre le travail en janvier, a finalement pris un congé parental pour pallier la scolarisation partielle de Yao jusqu'à début mars. Même si ce n'est pas ce que nous avions prévu au départ, nous sommes persuadés que cela a été la meilleure solution.

Nous envoyons régulièrement des petites nouvelles à la pouponnière. Nous essayons parfois de parler à Yao de son passé à la pouponnière. Yao s'exprime désormais très bien mais jusqu'ici il ne semble jamais relever ce sujet de conversation. Nous n'insistons pas. Nous lui avons imprimé un album photo avec des photos que nous avons prises là-bas. Il est dans sa chambre et nous le regardons parfois ensemble à sa demande. Cela nous permet de discuter de notre histoire très facilement.

Voilà, il nous était difficile de parler de l'arrivée de Yao sans commencer par décrire les différentes phases d'attentes traversées et notre état d'esprit à chacune de ces étapes. Nous vous souhaitons à tous tout le bonheur de vivre une telle histoire. Enfin, nous profitons de ces quelques lignes pour remercier tout le personnel de l'AFA qui nous a accompagnés au cours de notre projet. Une reconnaissance toute particulière pour notre interlocutrice privilégiée, Mme MOURE, que nous ne remercierons jamais assez pour son professionnalisme, sa disponibilité, sa patience et son soutien à toute épreuve. Dans cette montagne russe d'émotions que constitue le parcours d'adoption, soyez assuré de leur engagement et de leur dévouement sans faille à la réussite de vos projets.

Benjamin et Amandine Bourel
Parents de Yao (adopté au Togo)

Ce fut le mardi 05 février 2019 que nous posâmes les pieds sur le sol de la Colombie avec comme but final de ce voyage de plusieurs semaines un dénouement familial. Faire famille, devenir une famille. Tout ce pourquoi nous nous sommes préparés depuis notre mariage quelques années auparavant.

C'est ainsi qu'au matin du 07 février, 2 jours et un vol après notre arrivée, nous avons rencontré notre fille âgée de 8 ans et demi, dans les locaux de l'ICBF à Medellin. Quand elle est rentrée dans la pièce, elle était bien apprêtée avec le t-shirt que nous lui avons fait parvenir. Le visage figé, les yeux dans le vague, elle se présentait à nous. Bien que préparée avec notamment 2 échanges skypes sur les dernières semaines, elle était là, choquée, le fantasme devenait réel avec ses joies mais surtout ses craintes.

Notre fille quitta une famille d'accueil la veille pour se retrouver face à des quasis inconnus avec lesquels elle devra repartir pour quitter son pays, sa langue, ses habitudes, ses repères. Il est 11h30 et nous devons repartir ensemble vers notre pension tous les trois, nos angoisses et nos incertitudes.

Du côté de nos cœurs de parents, cette certitude que nous l'aimions et que c'était elle notre famille. De son côté, un chaos qui se fit vite entendre. La semaine suivante, nous devons faire face à ses pleurs, son refus de jouer et d'être consolée. L'ICBF nous a donné son appui pour que l'on puisse entamer sur place un suivi psychologique pour elle, pour nous.



© Benoît Testa - Le Mintier (2019)

A partir de ce moment, nous avons commencé à apercevoir chez notre fille la même envie que nous : celle de devenir une famille. Mais peut-on lui jeter la pierre ? Qui accepterait de tout quitter pour l'inconnu, surtout à cet âge ?

Les semaines en Colombie se sont enchaînées et son sourire nous est apparu. Il était magnifique. Nous nous amusons à trouver des ressemblances chez l'un ou chez l'autre. Car oui notre fille nous ressemble. Et c'est d'autant plus vrai à l'heure où j'écris ces lignes.

Nous sommes fin février et le jugement d'adoption est prononcé ; nous pouvons enfin nous projeter tous les 3 vers le départ pour Paris. Elle a hâte et en a assez de l'appart'hôtel. Elle veut prendre l'avion et découvrir la France.

Le 13 mars c'est le grand jour. Non seulement c'est l'anniversaire de Benoît mais nous partons aussi pour Paris. Elle est heureuse, saute partout. Toutes les attentes sont

difficiles.... Attente dans le taxi, attente au comptoir de l'émigration, attente dans le hall d'embarquement, attente dans le couloir qui mène à l'avion... nous y sommes enfin. Assis confortablement dans nos fauteuils, elle se lie d'amitié avec la petite fille de derrière. Nous continuons à la préparer à notre arrivée. Elle finit, épuisée, par s'endormir jusqu'à l'atterrissage.

L'heure du débarquement a sonné. Nous retrouvons la petite fille apeurée lors de notre rencontre. Visage fermé, plus un son ne sort de sa bouche. Nous arrivons dans la salle des bagages, plusieurs passagers de plusieurs avions se retrouvent là. Les gens discutent content de rentrer chez eux ou d'arriver à destination. Notre fille nous interpelle et nous demande pourquoi ils ne parlent pas espagnol. Nous l'avions pourtant préparée mais le choc est immense. Ses yeux se remplissent de larmes. Elle est comme immobilisée. Seulement le voyage n'est pas fini et il nous reste à passer la douane et l'immigration avant de prendre notre train pour Strasbourg. Durant l'attente du train, elle refuse de manger ou de boire. Sa peine est inconsolable.

Bien que nous devions arriver à 22h00 à Strasbourg, j'appelle une amie et son fils à la rescousse pour qu'ils soient présents à notre arrivée. Pari gagné ! Pouvoir rencontrer un premier enfant français la fait sourire. Une course de valises est organisée dans le hall de gare jusqu'à la voiture. Pour les jeux, il n'est pas nécessaire de parler la même langue. Le temps de mettre les valises dans la voiture, elle a peur que je reste sur le parking et de partir avec des inconnus. Quand je monte dans la voiture je la sens rassurée, apaisée.

Il est minuit quand nous franchissons le seuil de la maison, le temps de lui faire découvrir la maison sa chambre, ses vêtements, ses jouets et de préparer un lit de fortune dans notre chambre parentale, il est temps de se coucher.



Les semaines et les mois qui se succèdent, l'apprentissage du français en quelques mois, nous découvrons notre petite fille. Mois après mois, nous fêtons notre famille le 07 et le 27 de chaque mois. Camille est une petite fille joviale, aimable et très intelligente.

Deux années se sont passées ; et notre famille se porte bien. Camille a pu nous demander pourquoi nous ne sommes pas venus la chercher plus tôt et a peur de grandir trop vite pour devoir partir de la maison. Notre maison est la sienne pour toujours et il n'existe pas une date de départ. Voilà les mots rassurants qu'il a fallu lui répéter. Elle a de nombreuses amies et aucune remarque déplacée à propos de notre famille n'a été prononcée : nous sommes bel et bien ses parents.

Papa, papou et Camille

Sébastien et Benoît Testa - Le Mintier

Parents de Camille (adoptée en Colombie)

Agence Française de l'Adoption

63 bis boulevard Bessières
75017 Paris
www.agence-adoption.fr

Copyright © 2021 Agence Française de l'Adoption